

Jeudi 25 novembre 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 2

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Le lieutenant-gouverneur Peter LIBA prononce le discours du trône suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA,

Je vous convie à la première session de la trente-septième législature de la province du Manitoba.

Je suis honoré de vous présenter le premier Discours du Trône faisant suite aux élections générales du 21 septembre, qui nous ont donné un nouveau gouvernement provincial.

Les Manitobaines et les Manitobains ont confié à leur nouveau gouvernement un mandat très clair. Ils s'attendent à des améliorations à notre système de santé, à ce que les jeunes puissent affronter les défis et saisir les occasions que présente la nouvelle économie et à être plus en sécurité dans leur domicile, leur lieu de travail et leur communauté.

Ils espèrent de plus avoir voix au chapitre sur la manière d'atteindre ces objectifs.

Nos représentants récemment élus se réunissent aujourd'hui en cette Assemblée afin de commencer à exercer le mandat qu'ils ont reçu des Manitobaines et des Manitobains.

Grâce à nos aînés et à nos ancêtres, ils disposent d'une base solide sur laquelle s'appuyer pour aller de l'avant. Lorsqu'on contemple ce siècle qui se termine et que l'on voit tout ce que les Manitobaines et les Manitobains ont accompli en travaillant ensemble, il y a de quoi être inspiré.

Il y a cent ans, la plupart des jeunes Manitobains ne recevaient que trois ou quatre ans de formation scolaire et très peu avaient la chance de poursuivre leurs études dans un collège ou une université. Il était dangereux pour les femmes d'accoucher, et si un membre de la famille tombait malade, cela pouvait signifier la ruine.

Cent ans plus tard, malgré une grave dépression économique et deux guerres mondiales, nous avons su créer une province dans laquelle les familles jouissent d'une bien plus grande sécurité économique et où nous bénéficions tous de droits égaux. Notre investissement collectif dans l'éducation et les soins de santé publics, une infrastructure moderne, l'électrification, le transport et la recherche scientifique nous a aidé à créer un Manitoba plus prospère où la sécurité règne.

Voilà ce que les générations passées, qui se sont dévouées corps et âmes à l'édification d'une société meilleure, nous ont laissé en héritage.

Jeudi 25 novembre 1999

Aujourd'hui, à la veille d'un nouveau millénaire, c'est à nous que revient la tâche de créer une société meilleure pour nos enfants et nos petits-enfants.

Les défis du nouveau siècle seront sans aucun doute différents. Les progrès dans le domaine de la technologie ont déjà donné une importance nouvelle au recyclage et au perfectionnement continu. L'apparition de la concurrence mondiale a généré de nouvelles possibilités en matière d'échanges commerciaux et de création de richesses mais elle menace également notre environnement et la stabilité des collectivités. Par ailleurs, les contraintes qui pèsent sur les finances publiques nous obligent à cerner et à choisir judicieusement nos investissements publics.

Cependant, en relevant les défis de ce prochain siècle, nous sommes toujours guidés par la clairvoyance et les efforts collectifs de ceux qui nous ont précédés. Nous sommes comme eux résolus à accroître la prospérité des Manitobaines et des Manitobains et à donner espoir à un segment croissant de la population.

Dans toutes les régions de notre province, il y a des défis particuliers à relever et des occasions à saisir.

Les immenses ressources du Nord manitobain sont encore intactes. Nous avons la ferme intention de transformer ce potentiel en réalité. Nous tenons en effet à assurer le développement économique du Nord et à saisir les nouvelles occasions qui se présentent au chapitre de l'exploitation des ressources, du développement du tourisme et des possibilités intéressantes de partenariat avec le territoire du Nunavut.

Nous sommes également déterminés à travailler avec les premières nations, afin qu'elles bénéficient des retombées positives des développements à venir.

Un défi unique en son genre nous attend dans les régions rurales du Manitoba, et il est urgent de le relever. En raison des subventions dont bénéficient les producteurs étrangers, l'exploitation agricole familiale est plus menacée qu'elle ne l'a jamais été pendant toute une génération. Nous ne pouvons pas régler la crise agricole des Prairies seuls, mais nous devons saisir toutes les occasions qui nous sont données de travailler avec le gouvernement fédéral et les agriculteurs manitobains afin de préserver la vitalité de nos communautés rurales.

Nous sommes également confrontés à des défis dans nos principaux centres urbains, Winnipeg et Brandon. Nous nous devons de revitaliser les zones commerciales des centres de nos villes et leurs vieux quartiers. Ces villes sont les carrefours historiques de notre province, les lieux de rencontre des Manitobaines et des Manitobains qui veulent échanger des biens, des renseignements et des idées.

Pour revitaliser les centres de nos villes, nous devons travailler en étroite collaboration avec les résidents et les entreprises locales et regrouper les ressources des gouvernements fédéral et provincial et des administrations municipales.

Votre gouvernement s'attaquera à ces défis, pleinement conscient des contraintes qui existent. Le rapport provisoire de la vérification indépendante effectuée au sujet des finances de la province a démontré clairement que nous disposons de ressources limitées. Les Manitobaines et les Manitobains nous ont également fait clairement savoir qu'ils s'attendent à ce que le gouvernement vive selon ses moyens.

Cette attente n'est pas irréaliste, au contraire. Lors des récentes élections, les Manitobaines et les Manitobains ont voté en faveur d'un ensemble d'engagements précis et réalisables. Ils ont appuyé une amélioration des services de base fournis par le gouvernement et une réduction viable des impôts.

Jeudi 25 novembre 1999

Votre gouvernement a déjà commencé à agir à cet égard, en s'attaquant aux questions relatives à la santé, à l'éducation et aux réformes de la justice. De plus, comme il avait été convenu, il diminuera les impôts sur le revenu provinciaux de 1,5 % à compter du 1^{er} janvier 2000. Malgré les contraintes actuelles, votre gouvernement continuera à réduire les impôts fonciers et les taxes professionnelles à la charge des petites entreprises.

À mesure que nous continuerons à mener à bien nos objectifs, de nouveaux défis surgiront, mais nous ne devons pas nous laisser décourager. Les récents événements ont montré de quoi les Manitobaines et les Manitobains sont capables lorsqu'ils travaillent ensemble.

Il y a deux ans, nous avons uni nos efforts pour combattre l'inondation du siècle. Grâce à un investissement public fait il y a quarante ans et aux efforts de nos travailleurs et de nos concitoyens bénévoles, un demi-million de foyers ont pu être protégés des eaux en crue de la rivière Rouge.

Il y a encore un certain travail à accomplir afin que les Manitobaines et les Manitobains ayant été victimes de l'inondation puissent retrouver la vie et les foyers qu'ils avaient auparavant. L'esprit de solidarité qui s'est manifesté durant ce printemps marqué par l'angoisse demeure toutefois une source d'inspiration.

L'été dernier, nous avons aussi fait la preuve de notre esprit communautaire, bien que d'une manière différente, en accueillant les Jeux panaméricains les plus réussis qui aient jamais eu lieu. Tous nos concitoyens peuvent être fiers du succès qu'ont remporté les Jeux. Cette manifestation a véritablement mis en relief le type de bénévolat qui se manifeste, jour après jour, dans toutes les communautés de la province et notamment dans nos clubs communautaires, nos écoles, nos hôpitaux et nos centres pour personnes âgées.

En travaillant ensemble, les Manitobaines et les Manitobains ont surmonté l'inondation du siècle et accueilli les Amériques comme seuls eux pouvaient le faire. Avec cette même attitude, nous pouvons relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, que ce soit dans le domaine de l'éducation ou pour offrir des services de santé, pour assurer une sécurité accrue aux Manitobaines et aux Manitobains dans leur foyer et leur communauté ou pour leur permettre de participer pleinement à la vie économique et au processus démocratique.

Notre première priorité collective est de secourir notre système de santé.

Grâce à la détermination des générations passées, nous avons hérité, entre autres, d'un système de santé public de qualité. Nous devons préserver cet héritage, l'enrichir et le transmettre à nos enfants.

Nous devons en particulier nous assurer que les Manitobaines et les Manitobains reçoivent des soins de santé lorsqu'ils en ont besoin et à l'endroit où ils en ont besoin. Par ailleurs, les personnes qui sont admises dans des établissements de soins de santé doivent y être traitées avec dignité et respect.

Dans un premier lieu, le gouvernement provincial s'est engagé à :

- adopter une stratégie qui mettra fin au traitement des patients dans les couloirs;
- réduire les listes d'attente pour les tests de diagnostic et les opérations chirurgicales.

Plusieurs initiatives ont déjà été lancées afin de respecter ces engagements. Les patients ne devraient pas subir l'affront de se faire soigner dans un couloir d'hôpital. Nous devons absolument mettre un terme à cette pratique aussi rapidement que possible. Nous devons aussi écourter l'attente angoissante que vivent les Manitobaines et les Manitobains, ainsi que leur famille, entre le moment où ils apprennent qu'ils ont un cancer et celui où ils peuvent enfin commencer leur traitement.

Jeudi 25 novembre 1999

Tout en proposant des solutions pour répondre aux besoins prioritaires en matière de soins aux patients, ce gouvernement cherche le moyen de pallier la pénurie de professionnels de la santé qui est ressentie dans toute la province. Il s'est engagé à :

- embaucher du personnel infirmier à plein temps et accroître les possibilités de formation;
- mettre en place de nouveaux programmes pour inciter les professionnels de la santé à travailler dans nos communautés rurales et du Nord et à y rester.

Notre défi à long terme sera de maîtriser l'escalade des coûts et de privilégier les soins communautaires. Quelques mesures ont déjà été prises en vue de réduire la bureaucratie qui règne dans le secteur de la santé. D'autres démarches seront également entamées prochainement pour :

- investir dans des programmes de santé préventive et de santé visant les jeunes enfants;
- renforcer notre système de soins à domicile.

Un système éducatif moderne et souple est également une priorité pour préparer nos jeunes à affronter les défis d'une nouvelle économie.

À l'heure actuelle, la meilleure politique économique que puisse adopter une province est une politique efficace en matière d'éducation. Les employeurs sont attirés par une main-d'œuvre formée et qualifiée, et les personnes qui savent apprendre seront capables de s'adapter à une économie en constante mutation.

Parce que l'éducation est la clé de la participation à la vie économique, des efforts particuliers doivent être faits afin de donner plus de chances aux Autochtones manitobains et aux autres personnes qui ont été marginalisées de recevoir une formation adéquate.

Le gouvernement manitobain a la ferme intention :

- de doubler, au cours des cinq années à venir, le nombre de places dans les collèges du Manitoba;
- de rendre les études postsecondaires plus abordables, de telle sorte que l'obtention d'un diplôme d'une université ou d'un collège ne repose pas sur la capacité financière de nos jeunes mais sur leur capacité intellectuelle et leurs efforts.

Le gouvernement du Manitoba se fait également un devoir de donner à tous les enfants un bon départ dans la vie, en leur permettant de bénéficier d'un enseignement de qualité. Cet engagement implique :

- un financement de nos écoles publiques stable et prévisible;
- la promesse que chaque parent recevra une évaluation du niveau de lecture et des connaissances en mathématiques de ses enfants au début de la 3^e année;
- la création de nouveaux centres de ressources parents-enfants dans des écoles cibles.

Une troisième priorité pour le gouvernement du Manitoba est d'accroître le sentiment de sécurité de la population.

La sécurité, tout comme l'éducation et les soins de santé, est un besoin vital chez l'être humain. Sans elle, on ne peut participer pleinement à la vie en société.

Jeudi 25 novembre 1999

En premier lieu, nous devons permettre aux Manitobaines et aux Manitobains de se sentir en sécurité dans leur foyer et dans leur quartier et nous assurer que les systèmes juridique et judiciaire fonctionnent pour tous. Nous devons également accroître le sentiment de sécurité général en travaillant avec le public pour créer des milieux de travail sûrs, des quartiers stables et un environnement sain.

Pour ce qui est de la sécurité publique, votre gouvernement s'est donné pour tâche :

- de mettre sur pied une nouvelle section de lutte contre les gangs au sein de la Direction des poursuites;
- d'imposer des sanctions plus sévères à la suite de vols de voiture.

Parallèlement, votre gouvernement s'emploie à offrir des solutions novatrices aux jeunes à risques, susceptibles de commettre des actes criminels. Pour commencer, nous proposons :

- de laisser les écoles ouvertes la nuit et pendant les fins de semaine afin que tous les quartiers puissent avoir des endroits sûrs où il est possible de jouer et d'apprendre;
- de donner plus de chances aux jeunes de participer à un sport en milieu communautaire.

Nos concitoyens sont soucieux de la sécurité des enfants manitobains. Lors de la prochaine session, des réformes seront proposées afin que notre système judiciaire soit plus sensible aux besoins des jeunes victimes.

De plus, le gouvernement du Manitoba continuera à demander avec insistance au gouvernement fédéral d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que les lois fédérales interdisant la possession de pornographie infantile demeurent exécutoires, même s'il faut, en dernier recours, utiliser la « disposition d'exemption » qui figure dans notre constitution. Bien que la population sache qu'il ne faudrait faire appel à cette disposition que dans les circonstances les plus exceptionnelles, nous pensons que la protection des personnes les plus vulnérables de notre population, nos enfants, constitue un tel cas.

Votre gouvernement entend créer un système judiciaire attentif aux besoins et qui soit juste à l'égard de tous en :

- adoptant la première recommandation de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones, qui consiste à créer un Comité de mise en œuvre conjoint;
- lançant immédiatement des initiatives de justice communautaire dans les communautés des premières nations;
- améliorant la compensation offerte aux victimes d'actes criminels et en leur garantissant le droit de faire une déclaration devant les tribunaux;
- améliorant l'application des règlements sur la sécurité au travail, afin que les travailleurs ne mettent ni leur santé ni leur sécurité en danger en essayant de gagner leur vie.

Votre gouvernement a conscience du fait que pour la plupart des Manitobaines et des Manitobains, la sécurité ne se limite pas à la sécurité personnelle; elle suppose un sentiment de confiance en l'avenir, tant chez les particuliers qu'au sein des communautés. Votre gouvernement se penchera sur les besoins globaux en matière de sécurité en :

- accordant son appui aux initiatives locales qui visent à mettre un frein à la dégradation des quartiers en offrant de meilleurs logements et en préconisant des mesures de sécurité communautaire;
- défendant les intérêts des agriculteurs manitobains afin que soient rétablis des programmes agricoles nationaux et que soit assuré l'avenir des exploitations agricoles familiales au Manitoba.

Jeudi 25 novembre 1999

C'est d'ailleurs avec plaisir que je constate que tous les partis représentés à l'Assemblée législative ont soutenu cet engagement. Ils ont en effet formé un seul front afin d'obtenir de meilleures conditions pour les exploitants manitobains.

Un autre sujet qui préoccupe au plus haut point la population est la protection de notre environnement naturel. Les personnes qui visitent notre province s'émerveillent lorsqu'elles découvrent combien il est aisé d'accéder à des réserves naturelles et à des centres de villégiature. C'est d'ailleurs ce qui pousse nombre de nos concitoyens à demeurer au Manitoba. Il y a encore beaucoup à faire pour valoriser cet avantage naturel. Nous devons entre autres ajouter des sentiers de randonnée à notre réseau provincial et commercialiser le Manitoba à titre de destination de choix pour les amateurs d'écotourisme et de loisirs de plein air.

Notre premier devoir, toutefois, consiste à préserver la qualité de l'environnement manitobain. Votre gouvernement prendra immédiatement des mesures afin de protéger nos ressources hydriques et de préserver nos lacs, nos rivières et nos ruisseaux. De nouvelles lois seront déposées afin de protéger la qualité de l'eau dans l'ensemble de la province et de bannir le prélèvement de grandes quantités d'eau manitobaine. Votre gouvernement continuera également à travailler avec les collectivités manitobaines afin de maintenir son opposition à l'égard des projets d'aménagement hydraulique du Dakota du Nord qui menacent notre environnement.

La vigueur de notre démocratie repose sur les efforts continus que nous déployons pour accroître la participation du public au processus décisionnel et gagner sa confiance. Nos concitoyens ont plus particulièrement besoin de participer aux décisions qui les touchent directement ou qui ont des répercussions sur les communautés dans lesquelles ils vivent. Ils ont aussi besoin de sentir que l'on respecte leur voix et leur rôle.

Le gouvernement manitobain se fait un devoir :

- de donner la parole aux Manitobaines et aux Manitobains s'il était question de vendre l'une de nos sociétés d'État;
- d'augmenter le rôle joué par la population dans les décisions des Offices régionaux de la santé et la délivrance de licences environnementales;
- de supprimer les contributions des entreprises et des syndicats aux partis politiques.

Le gouvernement manitobain est également déterminé à lutter contre toutes les formes d'exclusion sociale qui prennent racine durant les premières années de la vie d'un enfant. Le taux de pauvreté infantile et familiale au Manitoba est inacceptable. Nous avons besoin d'une approche globale pour nous attaquer efficacement au problème de la pauvreté. Votre gouvernement tient à :

- faire une révision annuelle du salaire minimum;
- soutenir les efforts entrepris à l'échelle des quartiers pour améliorer le logement et la sécurité communautaire;
- créer des centres de ressources parents-enfants et offrir les services de personnel infirmier dans les écoles;
- offrir plus de possibilités récréatives sous forme de programmes scolaires et de sports en milieu communautaire après les heures d'école;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du gouvernement fédéral pour réduire la pauvreté infantile.

Jeudi 25 novembre 1999

Votre gouvernement désire traiter tous les secteurs de la communauté avec respect et son approche pour s'attaquer à ses priorités traduira cette volonté. Le gouvernement manitobain a promis :

- de tenir un sommet sur l'avenir de l'économie manitobaine afin de permettre aux représentants du monde des affaires, des travailleurs et du gouvernement de se réunir et d'élaborer une nouvelle stratégie de développement économique;
- de prêter une oreille attentive aux inquiétudes des patients et des fournisseurs de soins quant à notre système de santé et de s'assurer que ces personnes joueront un rôle important dans le processus de réforme de ce système;
- de réunir parents, enseignants, élèves et employeurs afin qu'ils participent à la modernisation continue de notre système éducatif.

Parallèlement, votre gouvernement a promis :

- d'établir de nouvelles relations avec les premières nations du Manitoba, reposant sur la coopération et la reconnaissance des besoins, des aspirations et des droits des Autochtones;
- de continuer à mettre en œuvre les recommandations du rapport Chartier;
- de travailler avec nos communautés multiculturelles, le gouvernement fédéral et les gens d'affaires afin d'augmenter sensiblement l'immigration au Manitoba.

Ces engagements reflètent notre essence et nos origines. Pendant plus de 300 ans, les premières nations du Manitoba ont permis à des gens de nombreuses et lointaines contrées d'appeler cette province leur patrie. Aux langues cri, ojibwa, dakota, déné, méchtif et inuktitut, nous avons ajouté toutes les langues d'Europe et de nombreuses langues asiatiques et africaines.

Nous, les Manitobaines et les Manitobains, sommes tous différents les uns des autres, que ce soit de par notre origine, la couleur de notre peau, notre langue ou notre point de vue politique. Toutefois, nous avons édifié une société dans laquelle il est possible d'apprécier ces différences. Nous sommes unis par notre sentiment d'appartenance et d'engagement communautaire, par notre volonté de réserver un chaleureux accueil aux nouveaux arrivants et par la fierté que nous avons à l'égard de nos nombreux modes de vie.

Voilà les objectifs que votre gouvernement s'est fixés pour s'acquitter du mandat que vous lui avez confié et pour répondre à vos attentes. Il s'agit de buts concrets et réalisables. Ils *seront atteints* si nous travaillons de concert afin de construire un avenir meilleur pour nous et nos enfants.

Nous ne pouvons prévoir avec certitude ce que le siècle à venir apportera au Manitoba, mais nous savons déjà que les changements de l'économie mondiale et l'évolution rapide des technologies auront des répercussions sur chacun de nous. Notre gouvernement est convaincu cependant que nous pouvons affronter cet avenir avec sérénité, sachant que nos institutions, notre diversité et le respect que nous nous témoignons constitueront pour nous des atouts au cours du nouveau millénaire.

En vous acquittant des responsabilités que les Manitobaines et les Manitobains vous ont confiées, j'ai la certitude que la divine Providence éclairera vos délibérations et vos décisions, dans l'intérêt de tous vos concitoyens.

Le lieutenant-gouverneur se retire

Jeudi 25 novembre 1999

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *premier ministre* DOER dépose le projet de loi n^o 1 – *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office* –, lequel est lu une première fois.

Le président informe l'Assemblée que Garry Clark a été nommé sergent d'armes suppléant pour la première session de la trente-septième Législature et Dennis Huyda sergent d'armes suppléant adjoint.

Le président informe l'Assemblée de la nomination de Courtney Marion, Kate Mossman, Irène Lemieux-Robinson, Rebecca Turner, Vincent Ho, Orion Penner, Brooke Coggan et Amanda Wowryk aux postes de pages de l'Assemblée pour la première session de la trente-septième Législature.

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, il est ordonné qu'un comité spécial se composant de Peter George DYCK, de Marcel LAURENDEAU, de Harold GILLESHAMMER, de M. le *ministre* Gordon MACKINTOSH, de M. le *ministre* Steve ASHTON, de Tom NEVAKSHONOFF et de Nancy ALLAN soit chargé de dresser la liste des membres des comités permanents que prévoit le paragraphe 81(1).

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, il est ordonné que le discours du lieutenant-gouverneur soit pris en considération demain.

M. le *premier ministre* DOER propose la levée de la séance.

La question, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 14 h 8, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à dix heures.

Le président,

George HICKES